



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Industrie : services extérieurs

Question écrite n° 46230

Texte de la question

M. François Loos interroge M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications sur l'évolution des services de contrôle technique des DRIRE (directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement). Il semblerait en effet que, dans le cadre des projets de réforme de l'Etat, la suppression de certaines compétences soit évoquée afin d'organiser la spécialisation des DRIRE dans ce domaine. Les différentes entreprises concernées par ces évolutions risquent d'être lourdement pénalisées si les contrôles devaient être faits loin de leur site habituel. Aussi voudrait-il connaître ses intentions dans ce domaine.

Texte de la réponse

Toutes les évolutions envisagées dans le cadre de la réforme de l'Etat visent à rapprocher l'administration des administrés, et notamment à renforcer les échelons territoriaux de l'Etat. Le ministère de l'industrie, de la poste et des télécommunications a mis en œuvre une telle politique depuis de nombreuses années, par une large déconcentration de ses activités auprès des directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE), par un souci constant d'amélioration des dites directions et enfin par une politique de qualité des prestations de ces dernières. Ainsi, chaque fois que le service rendu présente des exigences de proximité, les contrôles techniques réglementaires sont effectués au plus près des entreprises et des administrés. C'est notamment le cas pour les contrôles techniques de poids lourds, pour les contrôles de sécurité industrielle ou pour les contrôles d'instruments de mesure en service. Lorsque la réglementation l'y autorise, si le maillage du territoire ou le volume d'activités en cause amène à déléguer tout ou partie des contrôles, ces délégations sont faites à des organismes locaux et la DRIRE s'assure de leur compétence et de leur impartialité. Les réflexions sur la spécialisation en DRIRE portent essentiellement sur la recherche de la meilleure compétence technique dans l'exercice de leurs activités et amènent à envisager des réseaux de spécialistes en DRIRE, situés au plus près des entreprises qui ont besoin de tels spécialistes. Contrairement à ce que semblent craindre les entreprises dont l'honorable parlementaire se fait écho, il s'agit non pas de déqualifier certaines DRIRE, mais de renforcer la qualification de leurs agents afin de répondre au mieux aux besoins du tissu économique.

Données clés

Auteur : [M. Loos François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46230

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 1996, page 6546

Réponse publiée le : 17 mars 1997, page 1417